

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUBIERES

DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

Présents : MM. Didier CALVET, Denis BELARD, Babeth ROUGE, Fabienne VIGNES, Michel COLAY, Daniel JEAN, Fabienne JEAN, Sophie MARTY, Quentin MICHELON.

Absente : Martine LAFON.

L'ordre du jour est abordé et respecté.

1) Convention Commune/Cabinet vétérinaire :

Le vagabondage de plus en plus intense de chattes errantes sur la commune entraine la nécessité de stérilisation pour endiguer le phénomène. Après délibération, à l'unanimité, deux décisions sont prises : d'une part la dénonciation de la convention signée avec le refuge appaméen " Julie Cerny" et d'autre part la réalisation d'une nouvelle convention avec le Cabinet vétérinaire de Saint Jean de Verges, cela afin d'assurer la "gestion" des chats non domestiques.

2) Travaux de curage de fossés :

Ces travaux intéressent le réseau hydrographique du Cazals, emplacement réservé sur le PLU ; outre l'enlèvement d'alluvions sablonneuses et d'herbiers et la vérification des passages busés, le respect impératif de pente devra s'exercer. L'entreprise RIVIERE de Varilhes est retenue pour la réalisation de ces curages.

3) Subvention FDAL et subvention Communauté d'Agglomération :

Délibération pour la demande de subvention FDAL pour les travaux de 2019 concernant la clôture du terrain de pétanque (DETR déjà demandée) ainsi que l'acceptation de la subvention de la Communauté d'Agglomération pour les travaux de voirie de 2018 (montant : 12000 Euros). A l'unanimité des présents, demande et acceptation sont votées favorablement.

4) Règlement graphique du PLU :

Présentation est faite par M. Denis BELARD suite à la réunion de la Commission Urbanisme du 4 Février courant.

- Dispense d'évaluation environnementale
- Emplacements réservés au nombre de 16
- Définition des surfaces perméables
- Hauteur à l'égout du toit de 7 mètres ramenée à 6 mètres
- L'appellation "Ocre" du document désigne la teinte allant du beige (ton pierre calcaire) au gris bleu.
- L'institutionnel "partenaire" est destinataire du document avant retour (avec remarques possibles), vote, enquête publique et l'aval administratif préfectoral qui clôture la mise en œuvre de ce Plan et le rend effectif.

5) DOB 2019, Orientations budgétaires :

La réalité des comptes permet de ne point majorer les impôts.

Au regard de l'accroissement de la population, une réflexion sur les services municipaux doit être menée ; l'incidence budgétaire étant maîtrisée, une augmentation du temps de travail du secrétariat et des agents d'entretien est envisagée. Une demi-journée d'ouverture complémentaire du secrétariat ainsi qu'une demi-journée de tâches d'entretien technique semblent correspondre au nécessaire et au possible. La réflexion est engagée.

6) Questions Diverses :

Evocation des Chemins de randonnée avec raccordement sur Vernajoul.

La présente séance du Conseil Municipal de Loubières est levée par M. le Maire, Didier CALVET à 20 h 04.

Le Maire

Le Secrétaire de séance